

COMPTÉ RENDU DES POURPARLERS

Les pourparlers entre les délégations des gouvernements du Canada et de la République des Philippines concernant les procédures administratives applicables aux produits du textile artisanal et du folklore de l'industrie à domicile, mentionnées à l'Article 7 de l'Accord sur le textile signé le 6 avril 1978, qui se sont tenues à Manille le 11 décembre 1978. Par suite de ces discussions, les deux délégations ont paraphé les annexes IV et V ci-jointes qui feront partie intégrante de l'Accord sur le textile entre le Canada et les Philippines conformément à un échange de notes entre les autorités canadiennes et philippines pertinentes.

*Pour le gouvernement
du Canada*

C. D. ARTHUR
Président
Délégation du Canada
sur le textile

Manille, le 11 décembre 1978

*Pour le gouvernement
de la République des
Philippines*

Gouverneur CONRADO E.
SANCHEZ
Coprésident
Délégation des Philippines
sur le textile

Manille, le 11 décembre 1978